
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2018 – 495 DU 24 OCTOBRE 2018

portant renouvellement de l'agrément de la Centrale
d'Achat des Médicaments Essentiels et
Consommables Médicaux.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2018-198 du 05 juin 2018 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2016-426 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Santé ;
- vu** le décret n° 89-307 du 28 juillet 1989 créant la Centrale d'Achat des Médicaments Essentiels et Consommables Médicaux (CAME) et ses actes modificatifs ;
- vu** les statuts de la Centrale d'Achat des Médicaments Essentiels et Consommables Médicaux, ensemble avec la Convention de partenariat entre la CAME et le Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2018-253 du 20 juin 2018 portant retrait de l'agrément accordé à la Centrale d'Achat des Médicaments Essentiels et Consommables Médicaux ;
- vu** le décret n° 2018-260 du 28 juin 2018 portant agrément provisoire accordé à la Centrale d'Achat des Médicaments Essentiels et Consommables Médicaux et mise en place d'un administrateur provisoire ;
- sur** proposition du Ministre de la Santé,
- le** Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 24 octobre 2018,

DÉCRÈTE

Article premier

L'agrément provisoire de six (06) mois accordé à la Centrale d'Achat des Médicaments Essentiels et Consommables Médicaux, en abrégé CAME, est renouvelé pour compter de la date du 29 décembre 2018.

Article 2

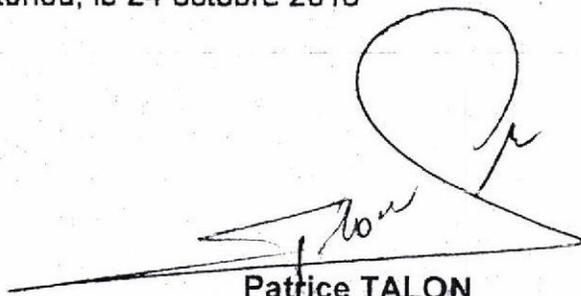
Le Ministre de la Santé est chargé de l'application du présent décret.

Article 3

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal officiel.

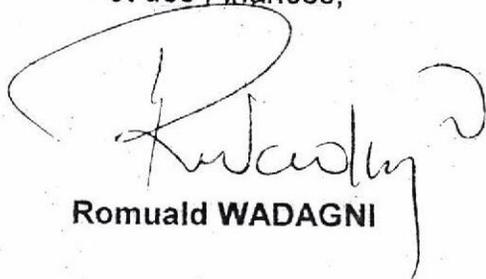
Fait à Cotonou, le 24 octobre 2018

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



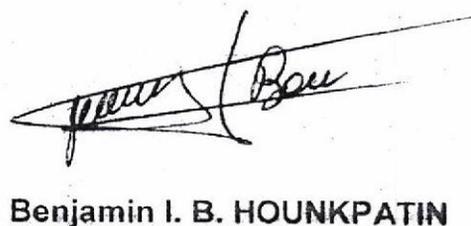
Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre de la Santé,



Benjamin I. B. HOUNKPATIN

AMPLIATIONS : PR 6 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – CES 2 – HAAC 2 – HCJ 2 – MS 2 – MEF 2 – AUTRES MINISTÈRES 20
– SGG 4 – JORB 1.